



Mairie de VAUDRINGHEM
8 Rue de l'Eglise
62380 VAUDRINGHEM

LETTRE D'INFORMATIONS COMMUNALES

Rentrée scolaire 2017-2018

Après trois années de mise en place des nouveaux rythmes scolaires, de temps d'activités périscolaires, avec des apprentissages répartis sur 5 jours du lundi au vendredi, les trois municipalités du RPI, Bléquin, Ledinghem et Vaudringhem, ont délibéré pour le retour à la semaine de 4 jours, comme le permet le décret du 27 juin 2017. Le conseil d'école rendra un avis le jeudi 6 juillet. Ensuite il reviendra à l'Inspecteur d'académie de valider le retour à la semaine de 4 jours, le mercredi matin étant dès lors de nouveau libre.

Le site internet de la commune vous informera dès la modification confirmée.

Ce retour programmé aura des conséquences sur le recrutement prévu pour la rentrée 2017-2018.

Civisme

Je suis régulièrement interpellé pour des actes du quotidien qui ne sont pas respectueux du voisinage, des règles et **qui sont donc à proscrire**.

Il en est ainsi :

- des feux de broussailles : ils sont **tolérés** dans la mesure où ils ne nuisent pas au voisinage. Merci d'éviter de faire du feu en pleine journée sans avoir demandé au minimum à vos voisins si cela ne les gêne pas.
- des dépôts d'herbes coupées et déposées sur les talus communaux : cette pratique est bien évidemment interdite.
- des coupes de haies non ramassées et laissées sur les trottoirs. Je rappelle que la déchetterie située à Lumbres a vocation à récupérer la plupart des déchets en de cette nature.
- des routes abusivement salies et non nettoyées.

Si nous voulons conserver des pratiques « du village », nous devons chacun d'entre nous faire preuve de civisme. A défaut, je prendrai des mesures restrictives qui n'arrangeront personne. Merci donc de veiller au vivre ensemble. J'en profite pour rappeler la coupe des chardons pour le 14 juillet.

Je tenais à vous informer également que le terrain de football communal avait fait l'objet de quelques dégradations qui m'ont amené à en restreindre momentanément l'accès par arrêté municipal. Ces dégradations auraient pu avoir des conséquences sur les enfants qui parfois viennent y jouer. J'espère qu'elles ne se renouvelleront pas.

Vos travaux

Pour rappel, les travaux que vous effectuez chez vous, qui touchent notamment à votre habitat et à son aménagement, font peut-être l'objet de démarches administratives. Merci de bien vouloir prendre vos renseignements auprès du secrétariat de mairie, qui vous indiquera si les travaux envisagés nécessitent une déclaration préalable ou toute autre démarche administrative (permis de construire, etc.). Si vos travaux ont été réalisés, il convient de les régulariser sous peine de risquer une dénonciation comme cela s'est produit récemment dans le village.

Je vous souhaite un bel été et de belles vacances, et vous invite à suivre nos actualités sur le site de la commune, www.vaudringhem.fr.

G. DELATTRE,
Maire de la commune.